

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
34120 PEZENAS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 23 K0092

Reçu le 06/09/2023

Adresse des travaux :

37 RUE SAVIGNAC
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : Rénovation façade

Destinataire :

Madame BONNEFOY GHISLAINE

**37 ru Rue Savignac
34530 MONTAGNAC FRANCE**

Objet : DECISION TACITE D'OPPOSITION
Classement **sans suite**

Madame,

Par lettre de demande de pièces en date du 15/09/2023 et un rappel de demande de pièces en date du 12/10/2023 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 19 JAN. 2024

M. Yann LLOPIS
Maire de MONTAGNAC



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)